

Regroupement
des propriétaires
au Domaine
Mont-Orford

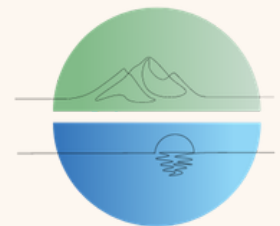
Guide d'accueil

POUR LES
PROPRIÉTAIRES AU
DOMAINE MONT-
ORFORD



RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



2026

1. L'historique et la mission de l'association

Le Regroupement des propriétaires au Domaine Mont-Orford (RPDMO) est un organisme sans but lucratif créé en 2022 dans le but d'acquérir et de gérer la plage du Domaine Mont-Orford. Le RPDMO a aussi repris toutes les activités qui étaient menées par son prédécesseur, l'APDMO, pour assurer une belle qualité de vie au Domaine.

Le regroupement, qui compte plus de 140 membres, a pour mission de contribuer à la promotion et au développement des intérêts de ses membres.

En lien avec cette mission, le regroupement s'est donné pour buts :

- Administrer la plage;
- Favoriser un milieu de vie sécuritaire et harmonieux;
- Promouvoir une conscience écologique pour la protection de l'environnement;
- Contribuer au développement de la vie communautaire;
- Susciter l'engagement et créer un sentiment d'appartenance;
- Représenter les intérêts communs des propriétaires auprès de diverses instances.

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



2. Pourquoi et comment devenir membre

Devenir membre du RPDMO c'est faire partie d'une communauté dynamique de résidents ayant à cœur la santé et l'harmonie de notre milieu de vie extraordinaire qu'est le Domaine Mont-Orford. Devenir membre du regroupement vous permet :

- De participer à la vie démocratique du Regroupement en assistant à l'assemblée générale annuelle pour discuter des enjeux touchant la vie au Domaine et d'élire le conseil d'administration (CA);
- De contribuer à l'élaboration des priorités pour la gestion de la plage et la qualité de vie au Domaine en répondant aux sondages ou en siégeant à un comité mis en place par le CA;
- D'être informé des développements et initiatives en matière de protection de l'environnement et des milieux fragiles qui composent notre Domaine;
- De recevoir l'infolettre du CA publiée quatre fois par année afin de ne rien manquer des nouveautés et de tout ce qui se passe dans le Domaine;
- De participer à la vie communautaire riche et vivante grâce aux diverses activités organisées pour les membres (fête des voisins, traversée du lac, guignolée, journée d'activités hivernales, etc...);
- De partager des idées et d'échanger avec vos voisins sur une multitude de sujet via la page FB des membres du RPDMO;
- D'avoir la priorité pour la location de support à embarcations.

Pour devenir membre, consultez le site web de l'association.

Site Web : rpdmo.ca

Adhésion : rpdmo.ca/adhésion

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



3. Le rôle du conseil d'administration et de l'assemblée générale

Le conseil d'administration est élu annuellement en assemblée générale qui se tient au printemps. Composé de sept membres, Il a pour rôle d' administrer toutes les affaires courantes de l'organisme.

Tout membre actif du RPDMO peut être élu au conseil d'administration, les mandats des administrateurs sont de deux ans. Les administrateurs sortant de charge sont rééligibles.

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



4. Pourquoi y a-t-il deux associations dans le Domaine ?

L'étang O'Malley constitue le joyau de notre Domaine mais nous ne sommes pas les seuls à en bénéficier et à devoir en prendre soin. En effet, une trentaine de riverains et une douzaine de propriétaires ayant des droits d'accès autres que la plage ne font donc pas partie du Domaine. L'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac O'Malley (L'APELO) a pour unique mission de préserver la santé, la qualité et l'attrait du lac et de son environnement, ainsi que d'en promouvoir une utilisation agréable et responsable.

Elle voit notamment à la qualité de l'eau, ainsi qu'à la surveillance et au contrôle des espèces exotiques envahissantes qui menacent le lac, une préoccupation partagée avec les membres du RPDMO. Grâce aux efforts des membres et des bénévoles de l'APELO on ne retrouve pratiquement plus de myriophylle à épis dans le lac et notre plan d'eau est encore exempt de moules zébrées et de vivipares exotiques. Le RPDMO et l'APELO collaborent étroitement sur les enjeux touchant le lac et son bassin versant, mais les deux associations ont des missions et un membrariat différent.

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



5. Accès au lac et à la plage

L'équipe "plage" souhaite que vous profitiez bien de votre plage. Pour le bénéfice de tous les utilisateurs, il est important de se conformer à certaines règles.

Nous vous invitons à consulter la version complète des règlements de la plage sur notre [site web](#) qui traitent de plusieurs sujets dont le nettoyage des embarcations, l'interdiction d'embarcations à moteur électrique, de contenants de verre, de feux d'artifice et des chiens à certaines heures ainsi que des règles de civilité.

Embarcations en libre service

Le RPDMO offre gratuitement à ses membres plusieurs embarcations en libre-service au lac, écrivez-nous au info@rpdmo.ca si vous désirez obtenir la combinaison pour les utiliser. Si vous préférez utiliser votre propre embarcation, nous louons des espaces sur les supports afin que vous puissiez la laisser à la plage. Nous vous invitons à naviguer avec vos embarcations et vos équipements au lac O'Malley seulement, de façon à éviter l'introduction d'espèces nuisibles telles que la moule zébrée, présente dans plusieurs plans d'eau à proximité.

Une bonne idée est également de prêter vos équipements à vos invités !

Portez toujours votre bracelet

Vous avez reçu un bracelet qui vous identifie comme un résident du Domaine ou un invité. Portez-le fièrement et si vous l'avez oublié, retournez le chercher. Le port du bracelet est un signe important qui dissuade les personnes qui n'habitent pas notre Domaine de venir profiter de la plage.



6. Benevolat

Le bénévolat est l'un des fondements de notre association. Il permet de maintenir le coût de la cotisation annuelle à un bas niveau en regard des services offerts en plus de créer un esprit de communauté vivant.

Les tâches qui sont effectuées par plus ou moins 40 bénévoles annuellement sont nombreuses. Entre autres, le ménage des chemins et fossés lors de l'opération Grand Ménage, coordonnée par la municipalité d'Austin chaque printemps, les autres corvées liées à l'environnement dans le Domaine comme l'arrachage de la phragmite, la réparation ou la mise à l'eau des quais et plateformes, la réparation des supports à embarcations, le ramassage des feuilles à la plage, l'organisation des activités comme la fête des voisins ou la fête hivernale, ainsi que la participation à divers comités visant à dynamiser notre communauté et conseiller le CA.

Vous êtes intéressé à devenir bénévole, **écrivez-nous à info@rpdmo.ca**

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



7. Autres services

Abri postal

En plus des boîtes postales de Postes Canada, on trouve un babillard réservé au RPDMO pour l'affichage de divers avis qui concernent les membres, la publicité de fournisseurs locaux, de petites annonces et des messages annonçant des objets trouvés ou perdus.

Biblioboîte

Le comité culturel de la municipalité d'Austin (Austin Livres service) met à la disposition de ses citoyens des biblioboîtes installées dans divers secteurs de son territoire, dont une à l'abri postal. Vous pouvez emprunter les livres qui s'y trouvent et c'est gratuit. Et vous pouvez aussi y déposer des livres que vous souhaitez partager avec vos voisins.

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



8. Règlements municipaux concernant notre vie en communauté

Les feux à ciel ouvert : Vous devez obtenir un permis en composant le 819 843-0000. S'il n'y a pas interdiction de faire des feux, vous laissez votre nom et l'adresse où le feu aura lieu.

Les feux d'artifices : Ils sont interdits à la plage du Domaine pour protéger le lac des retombées de matières polluantes.

Animaux domestiques : À Austin, c'est la SPA de l'Estrie qui applique la réglementation municipale concernant les animaux. Vous devez donc vous adresser à la SPA pour signaler une nuisance, un chien errant, un chien ou chat perdu, ou un acte de négligence ou de cruauté envers un animal. Pour ce faire, appelez au 819 821-4727, ou consultez le site Web de l'organisme au www.spaestrie.qc.ca. Pour rappel, les chiens doivent être tenus en laisse en tout temps.

Demande de permis et certificat : En vertu de la réglementation de la municipalité d'Austin, plusieurs situations nécessiteront de faire une demande de permis ou de certificat auprès de la municipalité, pour le lotissement, la construction, l'agrandissement, la rénovation ou le déplacement d'un bâtiment ou d'un cabanon, une installation septique, l'abattage d'arbres, etc. Voir le [site de la municipalité](#) pour plus de détails.

Location de courte durée : En vertu de la réglementation municipale la location de courte durée (moins de 31 jours) est interdite dans le Domaine.

Fosses septiques : La municipalité gère le programme de vidange des installations septiques. Pour plus de détails, consultez le [site web de la municipalité](#).



9. Bon voisinage

Pollution lumineuse

Vous partez pour quelques jours ou plus ? Pensez aux effets qu'ont vos luminaires allumés pendant votre absence. Ils ont un effet peu dissuasif sur les voleurs, car certaines études tendent à démontrer que les vols par effraction se produisent la plupart du temps en plein jour, mais cet éclairage inutile nuit à vos voisins et à l'observation des étoiles.

Demandez plutôt à vos voisins de surveiller votre propriété en votre absence.

Limite de vitesse

La limite de vitesse dans les rues du Domaine est de 40 km/h. Toutefois, il est recommandé de la réduire à 30 km/h afin de minimiser les risques d'accident et la poussière. Pour la sécurité des piétons qui déambulent sur les chemins, gardez la droite et ralentissez lorsque vous croisez des promeneurs.

Collecte de matière résiduelles

Pensez à vos voisins et assurez-vous de ne pas laisser vos bacs trop longtemps en bordure de chemin. Si vous n'êtes pas présents en semaine, demandez à un voisin de remplacer votre bac, il le fera sans doute avec plaisir. La réglementation est d'ailleurs claire à ce sujet.

« L'occupant doit placer le contenant désigné pour la collecte prévue en bordure du chemin, au plus tôt à 17 h la veille de la collecte et au plus tard à 6 h le matin même de la collecte. Le contenant doit être placé hors de l'emprise du chemin de façon à ne pas entraver la circulation. Le contenant vide doit être remisé dans les 12 heures qui suivent la collecte »

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



10. Numéros et Adresses utiles

Ambulance, premiers répondants

Incendie, police	911
Info-Santé	811
Transport Québec	511
Réseau routier	819 820-5928

Municipalité d'Austin

819 843-2388

Courriel

info@municipalite.austin.qc.ca

Site web

municipalite.austin.qc.ca

Pour être informés de ce qui se passe dans votre municipalité abonnez vous à l'Infolettre Actualités Austin

Permis de feu à ciel ouvert

819 843-0000

Régie de police Memphrémagog

819 843- 3334

Centre des services sociaux
de Memphrémagog

819 843-2572

Coop Santé Eastman

450 297-4777

www.coopsanteeastman.com

Bibliothèque Austin livres-service

austinlivresservices@gmail.com

Bibliothèque Memphrémagog

biblio@ville.magog.qc.ca

Écocentre de Magog

819 843-3333

(sans frais pour les citoyens
d'Austin)

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD



10. Numéros et Adresses utiles

Hydro-Québec – Panne électricité
urgence

1 800 790-2424

Hydro-Québec – chute d'arbres
(service d'élagage)

1 888 885-7252

Site web du RPDMO
Courriel du RPDMO

rpdmo.ca
info@rpdmo.ca

Site web de l'APELO
Courriel de l'APELO

lacomalley.org
lacomalley@gmail.com

RPDMO

REGROUPEMENT DES
PROPRIÉTAIRES
AU DOMAINE MONT-ORFORD

